

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2019_020

Séance du jeudi 14 mars 2019

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 06/03/2019

Présents : 16

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Jean-Pierre
ALLIER

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves
COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle
FOLCHER, François FOLCHER, Frédérique FOLCHER, Alain JAFFARD,
Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique
MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER,
Yves Elie LAURENT, Françoise THYSS

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul
COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE

Objet: Modification schéma directeur d'assainissement de Fraissinet de Lozère - DE_2019_020

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune déléguée de Fraissinet de Lozère a été réalisé par le bureau d'étude Ginger Environnement en aout 2009 et a été approuvé par la commune le 16 décembre 2009.

Il prévoyait la nécessité de réaliser, au village de la Brousse, un réseau d'eaux usées et une station députation pour la partie vieux village (cf page 55 du schéma directeur), mais pour la période intermédiaire, il préconisait de laisser ce secteur en assainissement non collectif.

La Commune nouvelle ayant décidé de réaliser l'enfouissement des réseaux secs sur l'ensemble du village de la Brousse, ainsi que la création d'un réseau de récupération des eaux usées et la construction d'une station d'épuration pour l'ensemble du village.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Que le Schéma directeur d'assainissement de la commune déléguée de Fraissinet de Lozère est modifié ainsi :

"Le secteur urbanisé UAa du village de la Brousse est intégré au secteur d'assainissement collectif de la commune."

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2019 048-200057594-20190314-DE_2019_020-DE

Document élaboré par :

Agence ROBIN & CARBONNEAU

Urbanistes - architectes dplg

8 rue Frédéric Bazille - 34 000 Montpellier / 09 51 27 25 17 / contact@robin-carbonneau.fr

Commune de Fraissinet-de-Lozère
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
Extrait de zonage - lieu-dit : La Brousse
Document approuvé le : 12/09/2019
ech. 1:2 000



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/05/2019 048-200057594-20190314-DE_2019_020-DE



Commune de
FRAISSINET DE LOZERE

Schéma Directeur
d'Assainissement

N01 08 066 Mars 2009 SDA

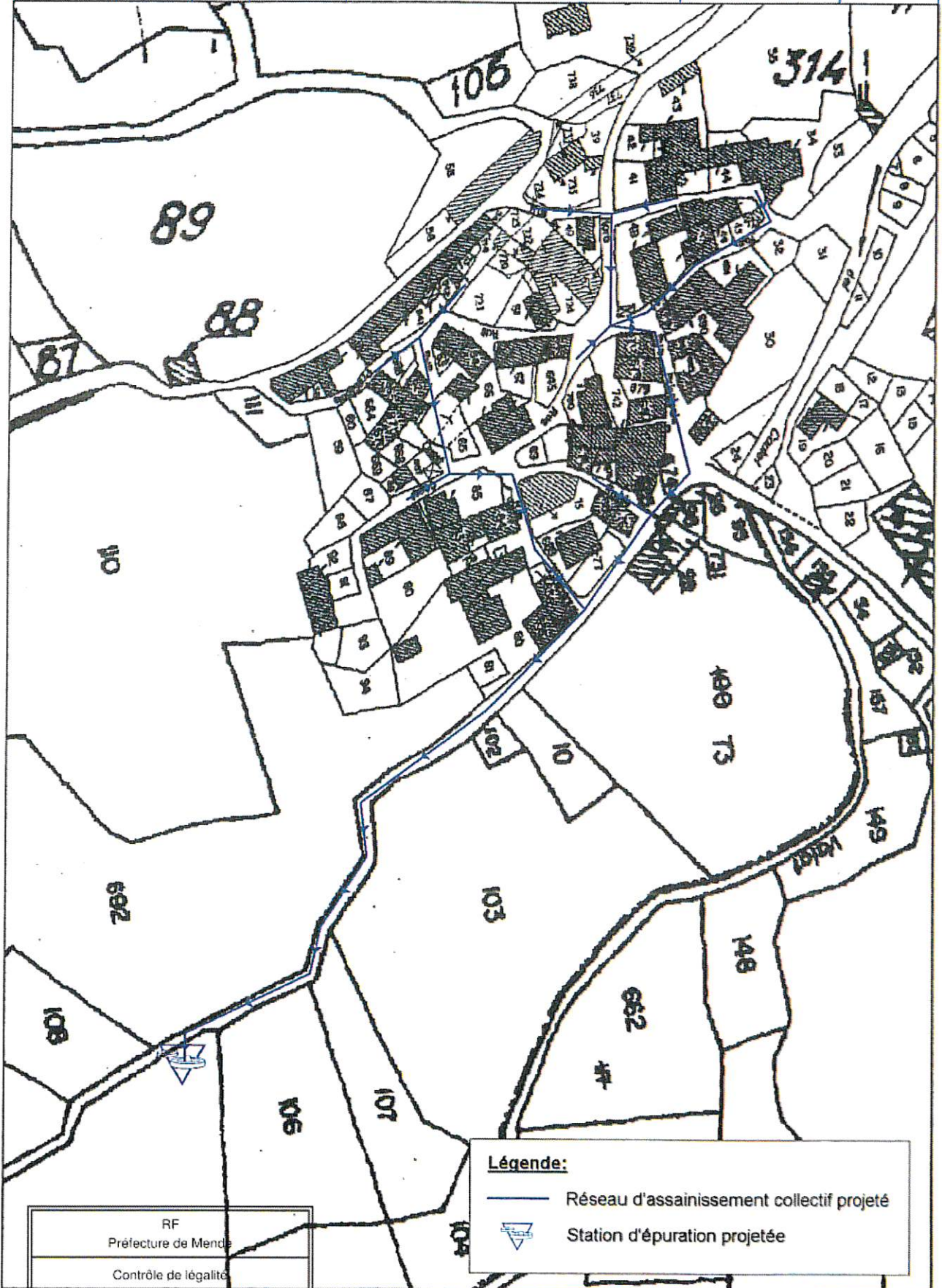
Scénario d'assainissement collectif La Brousse

Source : Cadastre

Echelle : 1 / 1 500

0 15 30 m

9



Légende:

- Réseau d'assainissement collectif projeté
- △ Station d'épuration projetée

RF
Préfecture de Mendé

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/05/2019

048-200057594-20190314-DE_2019_020-DE

1.2. La Brousse

Actuellement le hameau de la Brousse n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif. Toutefois, il existe un réseau d'eaux pluviales qui collecte différentes sources et fontaines. Celui-ci sert aussi d'exutoire pour les rejets d'eaux usées issues des fosses septiques des habitations.

La partie la plus dense du village en Rive droite du valat de la Brousse ne permet pas la réalisation de dispositif d'assainissement non collectif. Afin d'éviter les rejets d'eaux usées directement dans le milieu naturel, il est nécessaire de créer un réseau d'assainissement collectif ainsi qu'une station d'épuration. Les habitations situées en rive gauche étant beaucoup plus espacées pourront rester assainissement non collectif.

La collecte des eaux pluviales restera inchangée, les fosses septiques devront être déconnectées et mises hors service. La collecte des eaux usées sera gravitaire (canalisations en PVC de diamètre 200 mm)

Scénario – La Brousse	
Création de 640 m de réseau en PVC en Ø 200 mm sous chaussée	128 000 € HT
Création de 29 boîtes de branchement	23 200 € HT
Acquisition de terrain pour la station d'épuration	3 000 € HT
Création d'une station de type géoassainissement (filtre à sable) d'une capacité de 70 EH	80 000 € HT
Coût total du raccordement au réseau d'assainissement du village	234 200 € HT
Coût total avec honoraire et imprévus (15 %)	270 000 € HT
Coût par habitation (29 habitations)	9 310 € HT

RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/05/2019 048-200057594-20190314-DE_2019_020-DE